



Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 13 novembre et 11 décembre 2020 et du 7 janvier 2021
2. 7621 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales
- Rapportrice : Madame Tess Burton

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, M. David Wagner

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. André Loos, Mme Fabienne Rosen, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Brigitte Chillon, du groupe parlementaire LSAP

Mme Patricia Pommerell, M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen

M. Marc Spautz

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 13 novembre et 11 décembre 2020 et du 7 janvier 2021

Les projets de procès-verbal des réunions des 13 novembre et 11 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne le projet de procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2021, Madame Martine Hansen (CSV) propose d'y apporter un certain nombre de modifications. L'oratrice souhaite notamment redresser une erreur matérielle à l'endroit des propositions d'amendements 8, 10 et 12 que le groupe CSV a présentées lors de la réunion du 7 janvier 2021 et compléter les explications fournies par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural en conséquence.

Après discussion, il est convenu d'apporter les modifications demandées au projet de procès-verbal et d'en diffuser une version révisée aux membres de la commission parlementaire.

2. 7621 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales

Madame Tess Burton, Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et rapportrice du projet de loi sous rubrique, présente l'avis complémentaire que le Conseil d'État a rendu en date du 19 janvier 2021 suite aux amendements parlementaires du 14 décembre 2020 et du 8 janvier 2021 ainsi que le projet de rapport relatif audit projet de loi.

Madame Martine Hansen (CSV) propose d'adapter le projet de rapport en fonction des modifications à apporter au projet de procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2021.

Après discussion, il est convenu d'apporter les modifications demandées au projet de rapport et d'adapter la présentation des propositions d'amendements du groupe politique CSV dans un souci de meilleure lisibilité.

Il est décidé de convoquer le 25 janvier 2021 une réunion supplémentaire de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural en vue de l'adoption d'une version révisée du projet de rapport.

3. Divers

- ❖ Madame Octavie Modert (CSV) se renseigne sur le montant des aides à l'investissement déboursées dans le cadre de la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales. L'oratrice souhaite également savoir si les aides en question sont imposables.

Monsieur le Ministre se dit disposé à fournir les chiffres demandés aux membres de la commission parlementaire et précise que les aides à l'investissement sont imposables, à l'exception de celles allouées aux jeunes agriculteurs.

Madame Octavie Modert (CSV) se réfère ensuite au contrôle du respect des conditions aux primes allouées au titre du règlement grand-ducal modifié du 24 août 2016 instituant une prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel et à l'encouragement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Elle cite l'exemple d'une exploitation où le contrôleur a détecté un produit phytopharmaceutique dont l'étiquetage n'a pas répondu aux critères de conformité, alors que le produit a été officiellement acheté chez un fournisseur agréé. Partant, l'intéressé n'a pas eu droit à la totalité de la prime, et ceci malgré le fait que toutes les explications nécessaires ont été fournies sur place et prises en compte par le contrôleur. L'oratrice se demande si les principes de l'équité et de la proportionnalité ont été respectés dans ce cas précis.

En guise de réponse, Monsieur le Ministre rappelle que les contrôleurs dressent un constat sur base duquel le gestionnaire prend la décision finale. Il renvoie à la possibilité pour la personne concernée d'introduire un recours contre la décision prise à son égard.

Madame Octavie Modert (CSV) demande encore si les exploitants sont actuellement en mesure de remplir les conditions ayant trait à la formation vu les restrictions liées à la pandémie Covid-19. Dans le cas contraire, il faudrait leur accorder une exemption. Il semble en effet qu'un certain nombre de cours organisés par l'Institut viti-vinicole (IVV) ont dû être annulés à cause de la pandémie.

Monsieur le Ministre fait savoir que le Maschinenring MBR Lëtzebuerg et le Lycée technique agricole continuent à organiser des cours en présentiel, dans le respect des règles de protection sanitaires en vigueur. Il annonce son intention de se renseigner sur l'annulation de cours de formation dans le domaine de la viticulture.

- ❖ Monsieur le Ministre exprime le souhait de présenter lors d'une prochaine réunion les résultats de plusieurs visioconférences auxquelles il participera dans les jours à venir, à savoir la visioconférence des ministres du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture du 22 janvier 2021, la visioconférence informelle des ministres de l'Agriculture et de la Pêche du 25 janvier 2021, une réunion avec les représentants du secteur horticole et maraîcher au sujet de la problématique de l'eau (« *Waasserdësch* ») organisée le 26 janvier 2021 en coopération avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ainsi qu'une réunion avec le secteur porcin en date du 2 février 2021.

Tess Burton